

Séance du Conseil de Ville du 25 avril 2022
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat

4.01/22

"Sobriété et économie d'énergie, développons des « coups de pouce verts »"

| | | | |
|-----------------------------|--|--------|--|
| Auteur | M. Maël Bourquard, PS | | |
| But visé | <ul style="list-style-type: none">• les « coups de pouce verts » doivent, dans un premier temps, permettre aux consommatrices et consommateurs de faire des comparaisons et de fixer des objectifs personnels ;• plus largement, ils peuvent s'étendre à d'autres domaines, comme la limitation des déchets par exemple, et concerner également les entreprises. | | |
| Préavis du Conseil communal | Accepté | Refusé | |
| Motifs | <p>Les Services industriels ont toujours eu la volonté d'accompagner et d'aider les citoyennes et citoyens à réduire leur consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement. A ce titre, ils ont entrepris de nombreuses actions depuis plusieurs années, par l'intermédiaire du journal <i>Delémont.ch</i> notamment. Le site internet fournit également des "trucs et astuces" pour réduire la consommation et en prendre conscience. Par ailleurs, les Services industriels octroient des subventions aux citoyennes et citoyens qui, pour supprimer le recours à des énergies fossiles, remplacent leurs anciennes installations par d'autres, alimentées par des énergies renouvelables et moins gourmandes. D'autre part, le personnel de SACEN SA suit des formations régulières dans ce domaine.</p> <p>Le Conseil communal accepte ce postulat qui permettra d'étudier d'autres solutions concrètes.</p> | | |